



Administration lycee reclamation remboursement de cheque

Par **ninnin95**, le **22/08/2018** à **18:17**

Bonjour,rnrnJe me trouve dans une situation compliquée.A la rentrée 2017, mon fils a réglé un chèque d'un montant de 215€ pour la sécurité sociale etudiante mais comme il travaille le week end et fait donc partie de la sécurité sociale générale(il n'aurait pas dû régler 215€).rnJ'ai demandé depuis plusieurs reprises le remboursement au lycée mais j'ai eu droit à plusieurs excuses, pour me dire au final que le règlement se ferait à la fin de l'année scolaire donc en juillet 2018 mais depuis rien, pas de remboursement et ils ont fait donc un 8ème mail.rnleurs réponse, le lycée est fermé et rouvrira le 27 Aout 2018.Comment vous dire que cela m'énerve un peu....rnMerci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **22/08/2018** à **22:16**

BonjourrnEcrivez directement au recteur de l'académie en expliquant ce que vous exposez ici.